

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
Pièces jointes au dossier

Numéro de dossier : 1020545022

**Unité administrative
responsable**

Arrondissement Ville-Marie , Aménagement urbain et services aux entreprises

Objet

Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction d'un nouveau pavillon de l'École de technologie supérieure au nord-ouest des rues Notre-Dame et Peel

Libellé pour fins de diffusion :

Projet de règlement (art. 89 de la Charte de la Ville de Montréal) autorisant la construction et l'occupation d'un pavillon universitaire au nord-ouest de l'intersection des rues Notre-Dame et Peel. Ce règlement permet de déroger au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et au Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 550 à 640, rue Peel, ainsi que la construction et l'occupation d'un ensemble de bâtiments sur un emplacement délimité par les rues Saint-Jacques, Peel, Notre-Dame et de la Montagne (01-316) et ce, principalement en regard des usages autorisés et de l'alignement de construction.

Responsable du dossier

Bruno COLLIN

Conseiller en aménagement

Tél. : 872-7998

Numéro de dossier : 1020545022